

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de construction et agencement naval**

AVIS DE PUBLICITE

N° 20260325 131

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société CERCLE D'ARTAGNAN D'ANIMATION DE PARTICIPATIONS (CA2P) a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 11 de l'îlot 11 cadastrée BH277 représentant une superficie de 753 m².

La SCI PECHERIE BELLE MAREE était titulaire pour cette emprise d'une Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels dont l'échéance est venue à expiration le 31 décembre 2025.

La SCI PECHERIE BELLE MAREE a été dissoute et son patrimoine universel a été transmis le 1^{er} janvier 2016 à la SCI PECHERIE D'OUTRE MER. Le 1^{er} janvier 2024, la dissolution de la SCI PECHERIES BELLE MAREE et la transmission du patrimoine universel au profit de la SARL CERCLE D'ARTAGNAN D'ANIMATION DE PARTICIPATION (CA2P) ont été actées.

La SARL C2AP a sollicité une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 746 m² en vue d'exercer une activité de construction et agencement naval.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiés par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 4169,71 € hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 152 988,95 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/05/2026.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **10/04/2026**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société **CERCLE D'ARTAGNAN D'ANIMATION DE PARTICIPATIONS (CA2P)**, Société à Responsabilité Limitée à capital variable Représentée par son Gérant en exercice Monsieur Damine LACROIX dont le siège est situé à BORDREAUX (33000) au 19 Cours de Verdun et immatriculée sous le numéro de SIRET **50450577700012** au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.
- Date de publication du présent avis : 26/03/2026.